REQUETES, ETC.

1.-De la Garde du Pape, demandant l'incorporation.

Renvoyée à la Commission de Police. 2.-De M. E. Gauthier, demandant la permission d'ériger

une construction sur l'avenue Bagg. Renvoyée à la Commission des Incendies et de l'Eclai-

rage.

ACTES

3.-Prolongation du bail consenti par la Ville à M. Auguste Lebeau.

Sur proposition de M. l'échevin M. MARTIN, appuyé par

M. l'échevin SEGUIN, il est Résolu: D'approuver ce bail et d'autoriser Son Honneur le Maire et le greffier de la Ville à le signer au nom de la

4.—Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin HOULE, il est

Résolu: Que soit suspendue la règle 64b et que la résolution adoptée à la dernière assemblée du Conseil, à l'éffet de répartir le travail des évaluateurs pour l'année courante, soit annulée et remplacée par la suivante:

"Le travail des évaluateurs pour l'année courante sera reparti comme suit:

Quartiers Centre, Saint-Georges, Saint-Joseph, Saint-Louis et partie du quartier Saint-Henri.-MM. Ferns et Lamontagne.

Quartiers Est, Saint-Jacques ,La Fontaine, Saint-Jean-Baptiste, Saint-André et partie du quartier Saint-Henri.-MM. Langevin et Euard.

Moitié du quartier Duvernay et quartiers Saint-Denis, Hochelaga, Sainte-Anne et Saint-Gabriel.-MM. Morin et

Quartier Saint-Laurent, moitié du quartier Duvernay, quartiers Ouest, Saint-Marie, Papineau et Sainte-Cunégonde.-MM. Dillon et FitzGibbon.

RAPPORTS

5.-De la Commission des Finances, à l'effet de procéder à l'expropriation des abords du pont Wellington.

6. De la Commission des Finances, à l'effet de payer des réclamations s'élevant à \$14,275.44.

Sur proposition ce M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin L.-A. LAPOINTE, il est Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

7.—De la Commission des Finances souscrivant au rap-Dort de la Commission des Finances souscitvant un crédit additione commission de la Voirie qui demande un crédit additionnel de \$650 à l'effet de parachever l'égout du chemin de la Côte Saint-Paul.

Sur proposition de M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin LARIVIERE, il est Résolu: Que lesdits rapports soient reçus et adoptés.

8. De la Commission des Finances souscrivant, à certaines conditions, au rapport de la Commission de la Voi-rie qui sonditions, au rapport de la Commission de la Voirie qui permet à la "Montreal Water & Power Co." de poser une conduit une conduite maîtresse dans la rue Butler et dans d'au-

tres rues. M. l'échevin SADLER, appuyé par M. l'échevin WHITE, Propose

Propose: Que ledit rapport soit reçu et adopté.

M. l'échevin PAYETTE, appuyé par M. l'échevin GUAY, propose en

Amendement: Que ledit rapport soit amendé en y ajoutant la clause suivante:

"La Cité de Montréal pourra, en tout temps, si elle le ge nécessité de Montréal pourra, en tout temps, si elle le juge nécessaire, ordonner à ladite compagnie d'enlever les-dites conduite, ordonner à ladite compagnie la chaussée en aites conduites desdites rues et de remettre la chaussée en bon orden b_{0n} ordre, et ce, dans un délai de trente jours à compter de la date de la signification d'un avis à cet effet." Et que ainsi amonté la signification d'un avis à cet effet. ainsi amendé ,ledit rapport soit reçu et adopté.

l'échevin DAGENAIS, appuyé .par M. l'échevin De-SERRES, propose en

Sous amendement: Que le rapport maintenant devant le Conseil soit renvoyé à la Commission de l'Aqueduc et à la Commission de la commission de l'Aqueduc et à la Commission des Incendies et de l'Eclairage, avec prière de l'étudier et des Incendies et de l'Eclairage, avec prière de l'étudier et de l'amender, si on le juge à propos, et de pré-parer un nonce de l'amender, si on le juge à propos, et de pré-

parer un rapport pour la prochaine assemblée du Conseil. Et un rapport pour la prochaine assemblée du Conseil. Et un débat s'engageant, le sous-amendement, l'amende-

ment et la proposition principale sont retirés, et

Sur proposition principale sont forthe, appuyé par Péchani M. l'échevin LAVALLEE, il est $R_{esolu}^{\text{chevin LAVALLEE, il est}}$ une Commission

PETITIONS, ETC.

1.-From "La Garde du Pape" to be incorporated. Referred to Police Committee.

2.-From E. Gauthier, to erect a certain building on Bagg avenue.

Referred to the Fire and Light Committee.

DEEDS.

3.-Extension of lease by the City to Auguste Lebeau.

On motion of Ald. M. MARTIN, seconded by Ald. SE-GUIN, it was

Resolved: That the same be approved of and that His Worship the Mayor and the City clerk be authorized to sign the same on behalf of the City.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. HOU-LE, it was

Resolved: That Rule No. 64b be suspended, and that the resolution adopted at the last meeting of Council, to apportion the work of the assessors for the current year, be repealed and replaced by the following:

"The work of the assessors for the current year shall be apportioned as follows:

Centre, St. George, St. Joseph, St. Louis wards and part of St. Henri ward .-- Messrs Ferns and Lamontagne.

East, St. James, La Fontaine, St. Jean-Baptiste, St. André wards, and part of St. Henri ward.-Messrs. Langevin and Euard.

One half of Duvernay ward, St. Denis, Hochelaga, St. Ann's and St. Gabriel wards .- Messrs Morin and Owens.

St. Lawrence, one half of Duvernay ward, West, St. Mary's, Papineau and Ste. Cunégonde wards .-- Messrs Dillon and FitzGibbon."

REPORTS.

5.-From Finance Committee to proceed with the expropriation of the approaches to Wellington bridge.

6.-From Finance Committee to settle claims amounting in the aggregate to \$14,275.44.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. L. A. LAPOINTE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

7.-From Finance Committee concurring in the report of the Road Committee for a further appropriation of \$650 to complete the sewer in Côte St. Paul road.

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LARI-VIERE, it was

Resolved: That said reports be received and adopted.

8.-From Finance Committee concurring, on certain conditions, in a report of the Road Committee to allow the Montreal Water and rower Co. to lay a water main in Butler and other streets.

Ald. SADLER moved, seconded by Ald. WHITE,

"That said report be received and adopted."

Moved in amendment by Ald. PAYETTE, seconded by Ald. GUAY,

"That said report be amended by adding thereto the following clause: The City of Montreal shall have the power at any time, if it deems it necessary, to order said compa-ny to remove said pipes from said streets, and to put the roadway in good order within a delay of thirty days to be computed from the date of the signification of a notice to that effect. And that so amended said report be adopted.

Moved in sub-amendment by Ald. DAGENAIS, seconded by Ald. DeSERRES,

That said report be referred to the Water. and Fire and Light Committees, for examination, and with instructions to amend the same in such a way as may be deemed advisable, and to report to Council for next meeting.

An a debate arising,

The sub-amendment, the amendment and the main motion being withdrawn,

On motion of Ald. PAYETTE, seconded by Ald. LAVAL-LEE, it was

Resolved: That said report be referred to a special Com-